



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 32211

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la voie technologique au lycée. Environ un quart des bacheliers sont issus de la filière technologique qui comporte six baccalauréats, eux-mêmes divisés en vingt et une spécialités, l'une d'entre elles comptant six sous-spécialités, soit vingt-cinq diplômes différents. Un tel nombre de spécialités n'apparaît pas véritablement opportun lorsque la formation a vocation à préparer à des études supérieures. Or, c'est précisément à cet objectif que répond la série sciences et techniques tertiaires (STT), qui domine numériquement toutes les autres (55 % des bacheliers technologiques). En outre, les bacheliers issus de cette série sont ceux qui connaissent les plus grandes difficultés d'insertion et le plus grand taux d'échec à l'université. Enfin il est à noter que les effectifs des autres séries et en particulier la série sciences et technologies industrielles (STI) restent insuffisants. Face à cette situation, il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement entend rénover la voie technologique au lycée.

Texte de la réponse

S'agissant des mesures précises à prendre pour la rénovation de la voie technologique prévue dans le cadre de la réforme des lycées, la réflexion doit encore se poursuivre. Sur un plan plus général, le but de la réforme des lycées est d'offrir aux élèves une voie technologique qui soit capable de les préparer efficacement à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. C'est un objectif qui passe par l'introduction de pédagogies différenciées, des contenus d'enseignement repensés, une organisation du travail de l'élève octroyant plus de temps à l'assimilation, la consolidation des savoirs acquis... La voie technologique doit évoluer de sorte qu'elle puisse permettre la meilleure lisibilité possible des parcours de formations. Une étude sur l'articulation entre les baccalauréats technologiques et l'enseignement supérieur sera menée, notamment au niveau de l'articulation avec les brevets de techniciens supérieurs. Pour chaque série du baccalauréat technologique des orientations ont été définies. Elles sont contenues dans la charte définissant le « lycée pour le XXI^e siècle », qui est un texte synthétisant les résultats de la consultation des lycéens et des enseignants qui fut organisée entre décembre 1997 et mai 1998, par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cette charte intègre les onze principes fondamentaux débattus en commissions au Parlement, en juillet 1998, sur lesquels la réforme des lycées doit s'appuyer. Ainsi, ces orientations sont les suivantes. La série sciences et technologies tertiaires. Il faut persister à favoriser une orientation positive vers cette série afin d'augmenter les chances de réussite des élèves. A cette fin on favorisera l'acquisition d'une solide culture générale, indispensable à la poursuite d'études grâce à une meilleure synergie entre les disciplines générales et les disciplines technologiques. Les nouvelles méthodes pédagogiques comme les travaux personnels encadrés (TPE) fourniront ici un cadre naturel en partant d'un sujet technologique et en travaillant sur les disciplines générales comme le français, les langues vivantes, les mathématiques. La série sciences et technologies industrielles. Il s'agit d'apporter une culture technologique industrielle associée à une culture scientifique qui imprègne les métiers de techniciens et d'ingénieurs. Le travail industriel est de plus en plus séparé du contact avec le produit travaillé du fait de l'automatisation poussée des systèmes techniques. La prise en compte de cette évolution

sera approfondie. Un chantier de veille permanente doit être ouvert pour suivre les évolutions radicales entraînées par le développement de l'informatique industrielle. La série sciences médico-sociales. Une réflexion sera conduite pour consolider les débouchés professionnels des élèves de cette série. La mise en place de formations post-baccalauréat, davantage en rapport avec les aspirations des élèves et les besoins du secteur, sera étudiée. La série sciences et technologies de laboratoire. Cette série doit permettre d'augmenter le nombre de jeunes formés à la culture scientifique à partir d'une approche expérimentale des disciplines scientifiques et de leur complexité. Une série « éducation physique et sportive » sera créée compte tenu de la place croissante que tient le sport dans le monde moderne, tant du point de vue culturel qu'économique. Enfin, il ne sera pas manqué de valoriser les autres formations technologiques qui offrent des perspectives de développement et de modernisation très importantes dans des secteurs comme, par exemple, l'hôtellerie et les arts appliqués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32211

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4064

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5613